



Ifremer

Objet :
Demande d'AOT en vue de la
restauration d'une écluse à poissons
sur le littoral de Ste-Marie de Ré

DDTM 17
Délégation à la mer et au littoral
Unité des cultures Marines et de
la Pêche

Nos références :
LER/PC-14-6012/GT/ST

17000 La Rochelle

Vos références : courrier électronique
du 9 janvier 2014

L'Houmeau, le 22 janvier 2014

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Dossier suivi par : *Gérard Thomas*

Document consulté : note de l'ADEPIR intitulée « Régime d'évaluation
des incidences Natura 2000 »

Le dossier présenté concerne la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime déposée par l'association ADEPIR (Association de Défense des Ecluses à Poissons de l'île de Ré) en vue de la restauration d'une écluse à poissons nommée « Boisse » sur le littoral de Ste-Marie de Ré.

Selon le document consulté, les murs de cette écluse, d'une superficie d'environ 4.7 hectares, seront rebâtis à partir des pierres déjà présentes sur place. Une douzaine de personnes travailleront sur le chantier en fonction des conditions de marée. Un engin mécanique de type tracteur à pneus larges sera ponctuellement utilisé : il y aura lieu de prendre les précautions utiles afin d'éviter une pollution accidentelle locale par hydrocarbures lors du chantier.

Il est également évoqué dans le document l'effet protecteur de l'écluse sur le trait de côte situé à l'arrière, et notamment sur la dune, qui aujourd'hui est « fine, d'une faible hauteur et comprend peu de végétation ». Un tel effet a pu se produire par le passé lorsque les digues étaient nombreuses et contiguës. Dans le cas présent, cette hypothèse demanderait d'être évaluée.

Concernant les effets potentiels de telles structures sur l'écosystème local, les ouvrages restaurés en d'autres lieux n'ont pas montré d'impact négatif,

en dehors du dérangement passager des espèces de l'étranger lors des travaux. Dans le cas présent, nous notons qu'une personne sera chargée de suivre les travaux ainsi que l'évolution de la biodiversité et de la dynamique dunaire pendant la réhabilitation. Il serait intéressant de connaître le bilan de ce suivi.

Nous donnons donc un avis favorable à cette demande.

Jean Prou
Chef de station